



## Statuts de la Plate-forme intercantonale de coordination ABC (PCABC)

du 6 septembre 2011

<b>Nom</b>	Les coordinateurs / responsables ABC de Suisse constituent la Plate-forme intercantonale de coordination ABC (PCABC).
<b>But</b>	<p>La plate-forme de coordination doit permettre d'améliorer</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la collaboration,</li><li>• la coordination et</li><li>• la communication</li></ul> <p>dans le domaine ABC tant entre les cantons (y compris la Principauté du Liechtenstein) qu'entre la Confédération et les cantons. La plate-forme n'a aucune fonction en cas d'événement.</p>
<b>Tâches</b>	<p>La plate-forme de coordination</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- soutient et coordonne la mise en œuvre de la stratégie de protection ABC pour la Suisse au niveau cantonal,</li><li>- soutient les cantons dans l'analyse des risques ABC et dans la mise en œuvre des mesures de prévention et de préparation qui s'imposent,</li><li>- s'engage pour une répartition judicieuse de tous les moyens d'intervention disponibles en Suisse,</li><li>- coordonne la collaboration entre tous les partenaires dans le domaine des mesures de prévention et de préparation liées à la protection ABC,</li><li>- soutient l'encouragement de la coopération régionale dans tous les domaines de la protection ABC relevant des cantons,</li><li>- favorise la formation de l'opinion sur toutes les questions liées à la maîtrise des événements ABC et aux modifications de la législation en matière de protection ABC,</li><li>- veille à la coordination de la formation et</li><li>- organise des séminaires dans le domaine de la protection ABC.</li></ul>
<b>Membres</b>	Chaque canton, y compris la Principauté du Liechtenstein, délègue un représentant auprès de la plate-forme intercantonale de coordination. Les membres de celle-ci exercent dans leur canton respectif la fonction de coordinateur / responsable ABC.
<b>Organisation</b>	<p>Les organes de la plate-forme de coordination sont</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'assemblée plénière regroupant tous les membres,</li><li>- le comité,</li><li>- les groupes de travail et</li><li>- les plates-formes ABC régionales.</li></ul>
<b>Assemblée plénière</b>	<p>L'assemblée plénière:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- se réunit au moins une fois par an,</li></ul>

- prend des décisions sur les dossiers soumis par les membres, par le comité et par les services fédéraux ou autres,
- désigne le président et les membres du comité,
- décide de la dissolution de la plate-forme; cette mesure requiert l'approbation des  $\frac{3}{4}$  des membres.

## **Comité**

Le comité est composé

- du président,
- du vice-président et
- de 3 autres membres.

Chaque plate-forme ABC régionale est représentée par une personne. La région du président a deux représentants.

Le comité se constitue lui-même, à l'exception de son président.

Ses membres sont élus pour une durée de deux ans. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat.

Le comité représente la plate-forme à l'extérieur, s'occupe des affaires courantes, organise les séances de la plate-forme et applique ses décisions.

Dans les cas d'urgence, le comité est habilité à créer des groupes de travail ad hoc et à déléguer des représentants de la plate-forme auprès de commissions ou d'autres organes. La plate-forme doit être informée aussi rapidement que possible de ces mesures.

## **Groupes de travail**

Des groupes de travail sont constitués au besoin pour s'occuper de tâches concrètes. Ils sont composés de membres de la plate-forme et d'experts spécialement désignés. Les résultats de leurs travaux sont présentés à l'assemblée plénière.

La direction des groupes de travail est assumée en règle générale par un membre de la plate-forme.

## **Plates-formes ABC régionales**

Les membres de la PCABC sont répartis dans les plates-formes régionales suivantes:

- Région Suisse occidentale: FR, GE, JU, NE, VD, VS
- Région Nord-Ouest: AG, BE, BL, BS, SO
- Région Suisse centrale: LU, NW, OW, SZ, TI, UR, ZG
- Région Suisse orientale: AI, AR, FL, GL, GR, SG, SH, TG, ZH

Ces plates-formes assurent surtout la coordination des tâches à réaliser au niveau régional.

## **Bureau**

Le Bureau de protection ABC nationale est le secrétariat scientifique de la plate-forme et il soutient celle-ci dans les domaines scientifique et administratif.

## **Aides financières**

La plate-forme peut solliciter des contributions auprès des cantons pour le financement du Bureau, de projets dans le domaine de la protection ABC et de séminaires.

## **Entrée en vigueur**

Les présents statuts ont été approuvés lors de la séance de la plate-forme du 11 septembre 2008 par la majorité des membres présents et entrent en vigueur avec effet immédiat. Une première révision a eu lieu lors de l'assemblée plénière du 6 septembre 2011.